

BANQUE DE TUNISIE

2, Rue de Turquie 1001 Tunis

RNE n° 0000120H

RESOLUTIONS ADOPTEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 09/06/2020

Première résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire entérine le report de la tenue de la présente Assemblée en application de la décision du confinement général du 20 mars 2020 et de la Note de la Banque Centrale de Tunisie n° 2020-17 du 1er avril 2020.

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve également sa tenue à distance sans présence physique des actionnaires, et ce, conformément aux recommandations du Conseil du Marché Financier du 19 mars 2020.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport d'activité du Conseil d'Administration sur la gestion 2019, et entendu lecture des rapports des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2019, approuve le rapport d'activité, les états financiers individuels et consolidés ainsi que les conventions régies par les dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales tels que présentés. En conséquence, elle donne quitus entier et sans réserves aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion de l'exercice 2019.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Troisième résolution :

Tenant compte de la note de la BCT numéro 2020-17, décidant de suspendre toute mesure de distribution de dividendes et conformément à la proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le bénéfice net de l'exercice 2019, ainsi que le report à nouveau, comme suit :

Bénéfice de l'exercice 2019 :	135.290.819 D
Report antérieur :	2.793.279 D
Total:	138.084.098 D

Répartition :

Réserves légales :	-
Réserves pour réinvestissements exonérés :	30.000.000 D
Réserves ordinaires :	-
Report à nouveau :	108.084.098 D
Total:	138.084.098 D

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Quatrième résolution:

Des réserves à régime spécial relatives aux réinvestissements exonérés, constituées au courant des exercices antérieurs, sont devenues fiscalement libres suite à la cession des titres y afférent. Elles s'élèvent à 7.700.000 dinars, que l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter au poste de réserves ordinaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Cinquième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle pour une période de trois ans (2020-2021-2022) les mandats d'Administrateur de :

Madame Hella MEHRI

Monsieur Habib KAMOUN

Monsieur Elyes JOUINI

Ces mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Sixième résolution:

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de reconduire le montant brut des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'Administration et aux membres des trois Comités règlementaires au titre de l'exercice 2020 à Quatre cent vingt mille dinars par an (420.000 dinars). Ce montant est mis à la disposition du Conseil d'Administration qui en décidera la répartition entre ses membres.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Septième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs au représentant légal de la Société ou à son mandataire pour effectuer les dépôts et publications prévus par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité